

Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2026

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le Conseil d'administration réuni le 25 juin 2026 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la séance du 12 mars 2026**, annexé à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 21

Quorum de présence : 17

Votes exprimés : 21

Dont

Pour : 21

Contre : 0

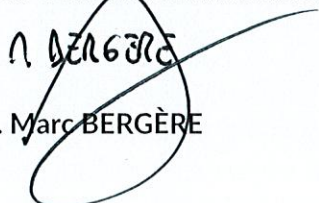
Abstentions : 0

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 25 juin 2026

Le Président du Conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. BERGÈRE", written over a circular stamp.
M. Marc BERGÈRE

La Directrice

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "N. MARCEROU-RAMEL", written over a circular stamp.
Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL